

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## 21 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers  
En Exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoir(s) : 2

L'an deux mil vingt deux  
Le vingt et un décembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Francis NOUHANT, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2022

**Présents :** Martine HEUSTACHE- Francis NOUHANT - Daniel DURIS- VERT Martine – LUGNOT Laurent - Cécile RIVRON- Joël HUET - Edwige MAILLOT - Pascal CHARDERON - Michèle PERRIN - Michel MOUSSEAU – Patricia MOREAU - René ROUET - Patrick DAIGUSON - Fabienne LAFORET - Guy THOMAS

**Absents excusés représentés :** Jean-Pierre NANDILLON - Sylvie QUILLON donne pouvoir à Cécile RIVRON – Sophie SOULAIRE donne pouvoir à Martine HEUSTACHE

Le quorum est atteint

René ROUET est nommé secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

Approbation PV du 8 décembre 2022  
Avenant convention société VALECO

### **OBJET : DELIBERATION CONCERNANT UN AVENANT A UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DES PROMESSES DE RESILIATION PARTIELLE DE BAIL RURAL A CONCLURE AVEC LA SOCIETE « VALECO »**

*Monsieur NOUHANT Francis, Maire-adjoint présente devant le conseil municipal le projet envisagé par la société VALECO à savoir : la construction et l'exploitation d'une centrale agri-photovoltaïque au lieu-dit « Brande des Jolivets », sur la Commune de Le Pêchereau, Département de l'Indre.*

**Considérant** les engagements pris par la Société VALECO auprès du Conseil Municipal ;

**Considérant** que la commune de Le Pêchereau est propriétaire de :

- La parcelle cadastrée AE 35 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 36 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 53 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 54 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 55 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 56 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 57 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 58 – Sise Commune de Le Pêchereau ;
- La parcelle cadastrée AE 108 – Sise Commune de Le Pêchereau ;

- La parcelle cadastrée AE 44 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 45 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 37 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 38 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 39 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 40 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 41 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 42 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 43 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 52 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 51 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AE 50 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 17 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 19 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 20 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 11 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 10 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 9 – *Sise Commune de Le Pêchereau ;*
- La parcelle cadastrée AH 53 – *Sise Commune de Le Pêchereau.*

**Considérant** que ces parcelles sont nécessaires à la réalisation du projet de centrale photovoltaïque.

Monsieur Francis NOUHANT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire-adjoint et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, .2 voix  
Contre et 5 Abstentions :

**Décide de consentir sur les parcelles susmentionnées, sises Commune de Le Pêchereau (36),**

- Un avenant à la promesse de bail emphytéotique signée le 18/10/2021
- Des promesses de résiliation partielles de bail rural au profit de la Société VALECO.

L'avenant à la promesse de bail emphytéotique signée le 18/10/2021 porte sur la réévaluation du loyer, l'ajout d'un certain nombre de parcelles et la prolongation de la durée de validité de la promesse initiale.

Cet avenant et ces promesses de résiliations partielles sont dues à titre gratuit.

Les promesses de résiliations partielles auront une durée de validité de six (6) années à compter de sa date de signature.

Ces promesses sont consenties en vue de conclure un futur bail emphytéotique sous conditions suspensives consenti pour une durée de

quarante (40) années à compter de la mise en exploitation de l'installation photovoltaïque.

Ledit bail emphytéotique sera consenti moyennant une redevance annuelle et forfaitaire, d'un montant total de trois mille huit cents euros (3 800 €) par hectare utile. Ladite redevance sera due à la première des deux dates suivantes :

- La mise en exploitation des installations ;
- Dans un délai de DEUX (2) ans à compter des travaux.

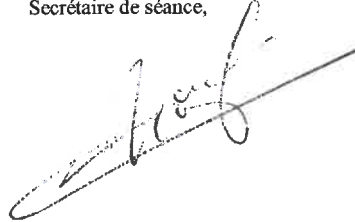
La résiliation partielle de bail rural sera quant à elle consentie moyennant le versement à l'exploitant en place d'une indemnité à savoir de mille deux cents euros (1 200 €) par hectare utile.

**Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la promesse de bail emphytéotique et les promesses de résiliation partielles de bail rural énoncées ci-dessus ainsi que tout documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.**

Monsieur Jean-Pierre NANDILLON et Madame Martine HEUSTACHE ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis ni pris part au débat ou à la présente délibération concernant le projet de centrale photovoltaïque.

Il est ici rappelé que Monsieur NANDILLON Jean-Pierre en sa qualité de Maire ne pourra valablement engager la commune de Le Pêcheureau qu'une fois que la présente délibération sera devenue exécutoire, après dépôt en Préfecture.

René ROUET  
Secrétaire de séance,



Pour copie conforme  
Francis NOUHANT  
« Pour le Maire empêché »

